



Question suite arrestation conduite sans permis

Par Conductriceenherbe

Bonjour, je me suis fait arrêter sans permis il y a un mois (je ne l'avais jamais passé mais obtenu le code), suite à cela je reçois une semaine plus tard une amende de 90€ pour "non changement d'adresse sur la carte grise" du véhicule dans lequel je me suis fait arrêter. Et aujourd'hui j'apprends qu'ils veulent me voir au poste au plus vite, je suppose pour une amende. Or lundi 30 novembre j'obtiens le permis comme quoi j'ai le permis, passé vendredi avec succès. Ma question est, quand j'irai lundi (je pense avec le papier) peuvent-ils me retirer le permis alors que le délit était antérieur? Que je n'ai pas de casier et que le jour de mon arrestation une loi concernant la conduite sans permis est passée pour donner une simple amende?

Merci de vos conseils